

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026

Finances - Administration Générale - Personnel

- *Délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026*

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

Aménagement - Urbanisme - Environnement

Petite enfance - Action jeunesse - Culture

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Voirie et chemins ruraux

- *Aménagement de la rue de la Madone / attribution du marché de travaux*

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le trois février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : le 3 Février 2026

Présents : DALLEY Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BREMAND Géraldine, COLONNIER Richard, GUIMBRETIERE Christina, METAYER Stéphane, PELON Émeline, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent, ARRIVÉ Benjamin (à partir de la délibération D12-2026).

Absents excusés : LAGET Steven (pouvoir à Géraldine BREMAND); BARRETEAU Angéline (pouvoir à Jacky DALLEY), JOSSET Nicole,

Mme Catherine ROUSSELOT est désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	15 puis 16	17 puis 18	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 12 janvier 2026 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Finances – Administration Générale – Personnel

D11 - 2026 / OBJET

Délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Monsieur Le Maire rappelle que le budget de la commune ne sera voté que le 9 mars. L'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.



De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Plusieurs dépenses d'investissement sont envisagées en février aussi il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement sur le budget principal pour les sommes suivantes sachant que les ouvertures de crédits au budget de 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette étaient de 3 163 737,67 euros.

Opération ou chapitre budgétaire	Libellé	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026	Libellé de la dépense
Opération 12	Autres acquisitions	65 546,29 €	4 000 €	Acquisition du nouveau copieur
			500 €	Caméra de recul sur le fourgon
Opération 51	Cimetière	12 375,58 €	1 500 €	Plantations cimetière
Opération 76	Parking de la salle	440 264,41 €	50 000 €	Retrait et traitement des terres polluées
Total		518 186,28 €	56 000 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025 et s'engage à reprendre ces dépenses dans le budget 2026

➡ **Monsieur Benjamin ARRIVÉ ayant rejoint l'assemblée le nombre de votants est porté à 18**

Autres points abordés :

- ➡ Tableau de permanence des élections du 15 mars.
- ➡ Point sur le recrutement aux espaces verts.
- ➡ Commission finances le 16 février 19H

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Points abordés :

- ➡ Retour sur la réunion avec M Dupin dans la perspective du renouvellement du marché du restaurant scolaire :
 - Proposition de la commission : marché de six années au total trois fois deux ans
 - Groupement d'achat à réaliser avec le Centre d'accueil périscolaire
 - Date envisagée de la mise en ligne mi-mars 2026
- ➡ La date prévue pour la plantation des arbres à la Boutinière avec la participation des enfants de l'école et celle des chasseurs est prévue le 6 mars de 14H à 16H.
- ➡ Congé demandé par le locataire 15 bis rue Croix Charrette : Le logement sera disponible dans 3 mois.

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

Points abordés :

- ➡ Suivi des travaux de la salle ;
- ➡ Restitution de la commission du mercredi 4 février ;
- ➡ Réunion d'information le 13 février à 19H pour informer les riverains et les utilisateurs de cette voie sur les travaux rue de la Madone ;

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Points abordés :

- ➡ Retour sur la visite de la bibliothèque de Chaillé les Marais et celle des Brouzils. La visite de la bibliothèque de Saint Georges de Pointadoux sera organisée quand la nouvelle équipe municipale sera installée.
- ➡ Assemblée Générale du Foyer des Jeunes, présentation des nouveaux présidents

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Point abordé :

- ➡ Restitution de la commission du 21 janvier : la commission a étudié les demandes de subventions qui seront présentées à la commission finances le 16 février.



D12 - 2026 / OBJET

Attribution du marché pour l'aménagement de la rue de la Madone du lotissement les Chaumes à la rue de la Milonnière.

M DAHERON, conseiller délégué en charge de ce dossier, rappelle au Conseil Municipal que par délibération D80-2025 du 1^{er} décembre 2025 le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation pour le réaménagement de la rue de la Madone du lotissement des Chaumes à la rue de la Milonnière.

Marché à procédure adaptée déposé suivant le calendrier ci-dessous :

- Date de la publication : le 8 décembre 2025 sur marché sécurisés
le 10 décembre 2025 dans le journal Ouest France
- Date limite de remise des offres : 23 Janvier 2026 à 12H

Les critères de choix fixés étaient les suivants : Le prix : 60%
La valeur technique de l'offre : 40%

Trois entreprises ont fait une offre et les services de la SAET, maître d'œuvre pour ce dossier, ont réalisé l'analyse des offres suivante :

M DAHERON commente le rapport d'analyse des offres et répond aux questions qui lui sont formulées.

A l'issue de cette présentation il propose de retenir l'offre la mieux disante, qui est celle de l'entreprise CHARPENTIER pour un montant de travaux de 171 811,95 €.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis. Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché pour l'aménagement de la rue de la Madone du lotissement les Chaumes à la rue de la Milonnière à l'entreprise Charpentier 3 rue des artisans 85140 L'OIE pour un montant total de 171 811,95 € HT.

AUTORISE M. le Maire, ou en son absence, Mme la 1^{ère} adjointe, à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

Autres points abordés :

- ↳ Restitution de la commission du 29 janvier
- ↳ Point sur les travaux du parking

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales : pas de présentation

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

⇒ Commande publique

Date	Numéro	Objet	Tiers	TTC
22/01/26	DF01-2026	Renouvellement nom de domaine	APSSI Group	212,94 €
29/01/26	DF02-2026	Caméra de recul Fourgon	G Retailleau	428,40 €
29/01/26	DF03-2026	Matériel espaces verts	Guillebert	169,32 €
03/02/26	DF04-2026	Divers matériaux espaces verts	EDP	2 850,16 €
09/02/26	DF05-2026	Fleurs annuelles	Nicou horticulture	139,15 €
09/02/26	DF06-2025	Rognage de deux souches (square Marie Charieau)	Bouilly Elagage	360 €

⇒ Renonciation au droit de préempter

Titulaire du Bien	Parcelle (s)	Lieu	Acquéreur
Mme Alice ROUX	YC132	14 Le Pré du Noyer	Mme Angéline DROUIN

Levée de la séance : 21H50

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 10 février 2026

Le Maire : Jacky DALLEY  	La Secrétaire de Séance : Catherine ROUSSELOT 
--	---

